

Plan Climat Air Energie Territorial du *Pays de Sources et Vallées* Concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PCAET

I - Organisation de la concertation sur le territoire

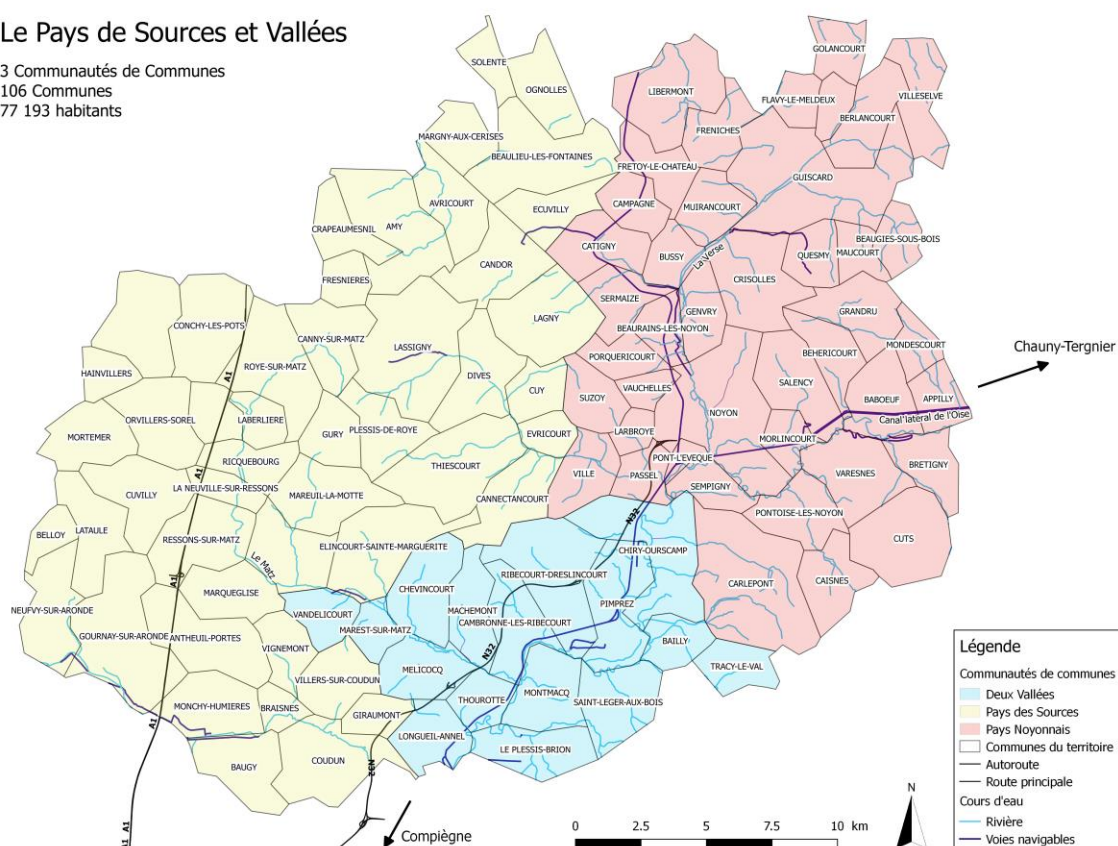
Contexte réglementaire

En vertu de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et de l'arrêté du 4 août 2016, les 3 Communautés de communes du Pays noyonnais, des Deux Vallées et du Pays des Sources ont l'obligation d'élaborer un Plan climat air énergie territorial (PCAET) pour 2020-2026.

Les 3 Communautés de communes ont décidé de confier au *Pays de Sources et Vallées* la coordination de ce Plan climat air énergie territorial (PCAET) dans la mesure où il avait déjà coordonné un Plan climat énergie territorial (PCET) volontaire en 2014.

Le Pays de Sources et Vallées

3 Communautés de Communes
106 Communes
77 193 habitants



L'élaboration du PCAET a démarré en avril 2018 et a abouti à la validation du plan d'actions en fin 2019.

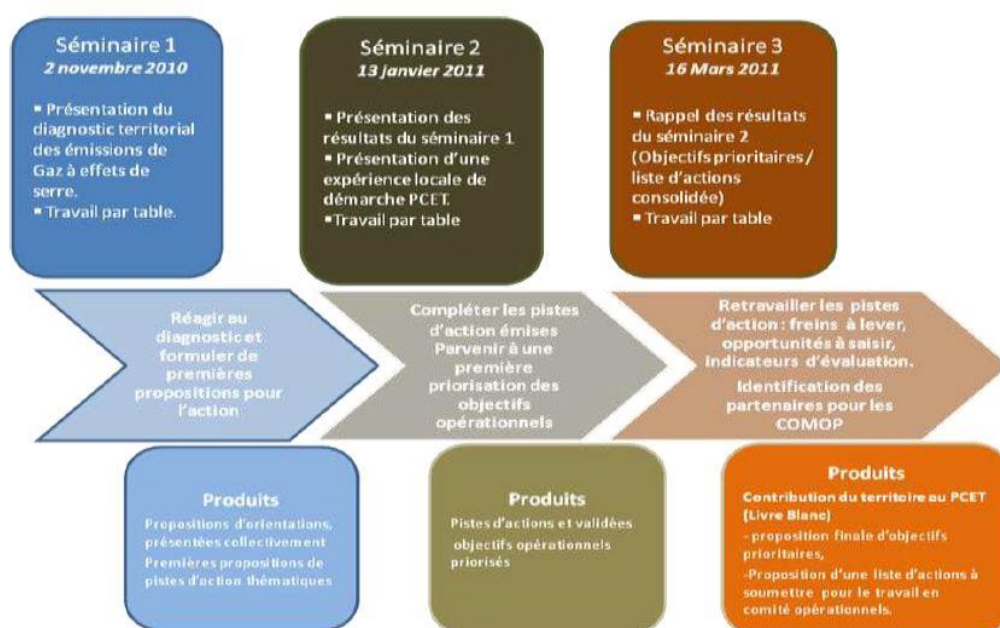
Le succès d'une telle démarche repose notamment sur la mobilisation des acteurs publics et privés du territoire pour assurer l'ancrage local de ce plan climat et la mise en place d'actions pertinentes en

matière de mobilité, réduction de la consommation (et de la facture) énergétique, développement des énergies renouvelables etc.

Les choix du territoire en matière de concertation

La *Pays de Sources et Vallées* avait déjà mis en place une démarche participative d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial (PCET) pour sensibiliser et mobiliser une diversité d'acteurs et d'habitants (174 personnes) afin d'aboutir à une vision collective et partagée des actions à mener face au changement climatique sur son territoire.

Cette démarche comprenait un événement grand public (un ciné-débat) suivi d'une succession de trois temps forts (3 séminaires de concertation) au fil desquels les participants avaient pu réagir aux diagnostics émis sur les sources d'émission de GES, s'exprimer sur les enjeux actuels et à venir du plan climat, et faire des propositions prioritaires pour traiter de ces enjeux.



Pour l'élaboration du PCAET 2020-2025, le *Pays de Sources et Vallées* a fait le choix d'aller plus loin que les obligations réglementaires en matière de concertation en associant dès le départ les acteurs du territoire afin d'élaborer ce Plan climat de manière participative, s'assurer de l'adhésion de ces acteurs à la démarche, co-construire un plan d'actions ambitieux mais réaliste et adapté au territoire et veiller à ce qu'il se traduise rapidement en actions concrètes et efficaces qui soient bien partagées.

De nombreux acteurs ont été sollicités (collectivités, entreprises et autres acteurs économiques, associations, citoyens...) afin d'assurer la réussite de ce projet. Les propositions d'actions soumises par les citoyens ont alimenté la réflexion et l'élaboration du PCAET du territoire.

Le *Pays de Sources et Vallées* a sollicité dès le début 2018 son Conseil de développement, organe de démocratie participative par excellence composé de membres de la société civile, qui offre un espace de libre discussion et d'échanges entre habitants, membres associatifs, et professionnels du territoire. Certains membres du Conseil de développement sont également administrateurs du Pays.

Les membres du Conseil de développement ont accepté de conduire la concertation grand public.



La 1^{ère} action de sensibilisation organisée à l'initiative du Conseil de développement a consisté en une soirée ciné-débat avec la projection du film « Qu'est-ce qu'on attend » suivie d'un débat avec un climatologue sur la transition écologique à l'échelle des territoires.

Cette 1^{ère} action n'a connu qu'un succès mitigé dans la mesure où il n'a mobilisé que 48 personnes, principalement un public averti et déjà sensibilisé aux questions environnementales.



Les membres du Conseil de développement ont alors réfléchi à un plan de concertation avec des actions permettant de toucher d'autres publics considérés comme plus prioritaires car moins sensibilisés ou bien potentiellement concernés par le PCAET.

Ce plan de concertation a été présenté et validé en comité de pilotage du 14 décembre 2018 et en Conseil d'administration du 20 décembre 2018. Il a également été décidé de faire appel à un garant nommé (le 1^{er} mars 2019) par la Commission nationale pour le débat public (CNDP) pour encadrer cette concertation.

Format de la concertation

La concertation a pris diverses formes afin de toucher des publics variés en leur proposant des actions de sensibilisation et de concertation adaptées à leur profil :

- réunion d'information sur le PCAET
- ciné-débat
- visite d'étude
- entretiens individuels
- réunions publiques
- ateliers de travail thématiques
- visites suivies de témoignages et d'échanges sur des thèmes liés au PCAET
- QCM, questionnaires (en ligne en papier)
- Jeux participatifs
- Murs d'expression, *post-it*
- stands de concertation lors de manifestations organisées sur le territoire
- interventions lors de réunions de réseaux de professionnels.

Une croisière, un spectacle, un jeu de piste... ont été organisés autour de la concertation pour attirer davantage de monde.



Stand de concertation et mur d'expression lors de la Fête du Jardin au lycée horticole de Ribécourt



QCM projeté avec système de vote en direct (outil VOTAR) lors de la réunion publique du 26 février 2019



Spectacle humoristique et animations de sensibilisation aux effets du réchauffement climatique et aux EnR les 4 et 5 mai



Ateliers de travail sur la mobilité sous forme de croisière sur l'Oise le 28 mars 2019

Les visites thématiques :



Visite de la commune pilote du développement durable, Loos-en-Gohelle le 10 septembre 2018



Visite thématique sur la biomasse (visite de la chaufferie miscanthus de l'Abbaye d'Ourscamp) le 7 mars 2019



Visite sur la rénovation énergétique (visite d'une maison exemplaire et témoignage de l'entreprise Acroterre) le 14 mai 2019



Visite sur la méthanisation chez un agriculteur de Sempigny en présence de GRDF et la Chambre d'agriculture le 20 juin 2019

Information du public sur la démarche

Le Pays a envoyé en octobre 2018 un courrier d'information sur le lancement de la démarche aux 106 mairies du territoire et à 13 autres acteurs directement concernés par le PCAET (institutions, gestionnaires de réseaux, acteurs du logement...).

Pour faciliter la concertation, le *Pays de Sources et Vallées* a mis en ligne sur son site Internet (www.sourcesetvallees.fr) un certain nombre de documents et de liens permettant au public de se documenter sur le PCAET (guide de l'ADEME, délibérations, note de synthèse, plan de concertation, documents préparatoires et compte-rendu de réunions,...).

Un agenda consacré aux réunions de concertation et un encadré avec les missions et coordonnées de la garante nommée par la CNDP ont également été mis en place sur la page d'accueil du site du Pays.

Les affiches et invitations aux réunions étaient également postées sur la page *Facebook* du Pays.

Les sites Internet des 3 communautés de communes ont également consacré une page de leur propre site Internet et leur magazine (envoyé par voie postale aux foyers de leur territoire) à l'élaboration du PCAET, la concertation via les questionnaires en ligne et annoncé l'agenda des réunions.



Site officiel de la CC2V < Oise < Picardie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX VALLÉES

Accueil > Plan Climat Energie > Donnez votre avis sur le Plan Climat

Donnez votre avis sur le Plan Climat

L'objectif du Plan Climat Energie est d'imaginer les solutions à l'échelle de la CC2V mais aussi des territoires voisins, pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Des rencontres seront organisées pour mobiliser toutes les personnes intéressées. Les habitants, au même titre que les entreprises, les collectivités et les associations pourront participer aux échanges. Il est également possible de participer en répondant au questionnaire en ligne.
CLIQUEZ-ICI POUR RÉPONDRE AU QUESTIONNAIRE

Nous vous invitons à vous manifester auprès du Pays Sources & Vallées. Cela vous permettra d'être informés et acteurs de ce futur plan d'actions.
Informations : 03 44 43 19 80
courrier AROBASE sourcesetvallees POINT fr

f t in +

Article paru dans le magazine de la CC2V de février-mars 2019 :

VITE LU

Des garde-corps en déchetterie
Certains d'entre vous l'auront peut-être remarqué, un nouveau garde-corps a été installé devant l'une des bennes de la déchetterie de l'Hourlette. Il s'agit d'un prototype qui devrait être déployé dans les mois à venir sur les deux déchetteries de la CC2V. Sans être trop haut, pour ne pas gêner le vidage, il doit permettre d'éviter toute chute. En effet, l'an passé dans la région, une personne était morte des suites de ses blessures après être tombée dans une benne.
Infos : 03 44 96 31 00

La croisière s'amuse
Les croisières avec restauration de l'année 2018 reprendront le dimanche 17 Mars à l'occasion de la St Patrick ! Découvrez le programme annuel sur le site du bateau l'Escapade, désormais géré par l'Office du Tourisme :
www.croisieres-sur-oise.fr

Il est interdit de brûler les déchets verts
L'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets végétaux n'est pas sans raison. En effet, cela entraîne non seulement des effets négatifs sur la santé humaine mais également sur le climat et l'environnement. N'oubliez pas que les déchetteries de la CC2V sont là pour éviter cela et qu'il est toujours possible de composter. Des composteurs à moitié prix sont d'ailleurs vendus cette année (voir page 13)

Donnez votre avis pour le climat
Comme indiqué dans le dernier numéro, nous travaillons actuellement sur un plan climat air énergie. L'objectif est d'imaginer les solutions à l'échelle de la CC2V mais aussi des territoires voisins, pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Vous avez l'occasion de donner votre avis en remplissant le formulaire mis en ligne à cette adresse :
<http://bit.ly/2Nf1rb>
Infos : 03 44 43 19 80

Recrutement d'animateurs
Avant chaque période de vacances scolaires, le service animation loisirs de la CC2V recrute de nombreux animateurs et animatrices. Pour être recruté, c'est simple. Il faut avoir plus de 17 ans, le sens des responsabilités, des connaissances de la réglementation des ALSH et de la joie à partager ! Envoyez votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :
animation.loisirs@cc2v.fr

Hauts-de-France Propres
C'est les 22, 23 et 24 mars que la nouvelle opération de ramassage des déchets dans la nature est organisée à l'échelle de la région. Cette année encore de nombreux spots sont organisés et la CC2V se joint à l'opération avec un ramassage sur les rives de l'Oise entre Le Plessis-Bron et L'Écaussin. Comme toujours, une action qui se fait dans la bonne humeur !
hautsdefrance-propres.fr

La note de synthèse sur l'élaboration du PCAET a été envoyée par mail aux 106 mairies du territoire pour une diffusion plus large par leur intermédiaire. Elle a également été envoyée aux membres des conseils communautaires par les 3 communautés de communes.

En début février, le Pays a envoyé 773 courriers ciblés pour annoncer la concertation (site Internet d'information, questionnaires en ligne, agenda des réunions) et l'invitation à la réunion publique du 26 février 2019. Ces courriers ont été adressés aux :

- 106 maires du PSV et 3 Présidents des EPCI
- 66 membres du Conseil de développement
- 144 agriculteurs du territoire
- 50 membres de l'Association de développement agricole du nord-est (ADANE)
- 14 agences immobilières, 13 notaires et 6 architectes
- 5 diagnostiqueurs immobiliers
- 31 entreprises du BTP
- 15 sociétés de transport
- 9 industries
- 192 autres entreprises
- 27 membres de l'Association des entreprises du Noyonnais (puis 2 relances par mail)
- 2 entreprises de traitement des déchets
- 53 acteurs du logement/habitat (social)
- 37 acteurs d'organismes sociaux
- 3 associations environnementales

Ces courriers ont été suivis de 2 relances effectuées par mail.

Pour informer le grand public sur les actions de concertation, le *Pays de Sources et Vallées* a créé un calendrier des réunions (en format papier et en ligne sur la page d'accueil de son site Internet) et organisé une campagne d'information pour les actions qu'il organisait au 1^{er} semestre 2019, campagne qui a totalisé :

- 26 000 flyers, 30 000 étuis baguette et 420 affiches distribués dans les lieux publics et commerces des 8 communes principales du territoire (Noyon, Guiscard, Carlepont, Ribécourt-Dreslincourt, Thourotte, Longueil-Annel, Ressons-sur-Matz et Lassigny) et sur la commune où se déroulait chaque réunion ;
- 30 000 étuis baguette diffusés dans les 23 boulangeries du territoire ;
- 3 222 mailings envoyés suivis de relances (téléphoniques pour les acteurs-clefs) ;
- parution des actions sur le site du *Pays de Sources et Vallées* (95 connexions hebdomadaires en moyenne) et celui des 3 communautés de communes ;

- envoi de chaque invitation/action de communication aux 229 amis de la page *Facebook* du Pays (120 au départ).

Deux conférences de presse ont été organisées mais les médias locaux n'ont pas relayé l'information en dehors du *Courrier Picard* et de la radio *ViV'FM*.

Publics touchés

3 024 personnes ont été sensibilisées dans le cadre des actions mises en place par le *Pays de Sources et Vallées* entre avril 2018 et juin 2019 dans le cadre de l'élaboration de son PCAET (voir détail de ces actions ci-après) et le Pays a collecté **910 contributions** (suggestions des acteurs du territoire pour l'élaboration du plan climat).

Le Pays a veillé à assurer une bonne répartition géographique de ces actions sur les 3 communautés de communes et une diversité de publics à toucher en fonction du lieu, du thème de la réunion, ou encore de la manifestation ciblée.

Les actions qui se sont avérées être les plus efficaces en terme de mobilisation ont été les interventions lors de réunions de réseaux (d'entreprises, d'agriculteurs...) et les stands de concertation organisés sur des manifestations existantes mobilisant beaucoup de public.

En terme de richesse de contenu, les ateliers de travail ont été particulièrement efficaces et appréciés dans la mesure où ils favorisaient les échanges entre participants et permettraient d'approfondir la réflexion et les propositions d'actions.

Les supports de concertation (outil *votar*, murs d'expression, jeu, QCM...) se sont avérés être pertinents et appréciés.

Les outils en ligne n'ont pas connu un franc succès et n'ont permis de toucher que des personnes et des entreprises déjà sensibilisées aux questions environnementales.

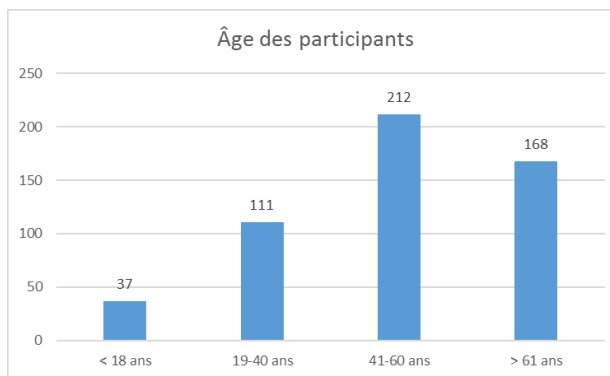
Les visites thématiques ont également été un outil de sensibilisation efficace pour susciter l'intérêt voire l'émergence de pistes de projets.



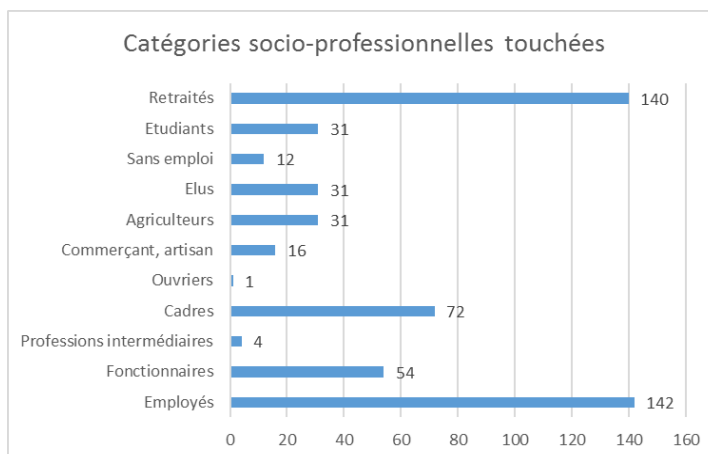
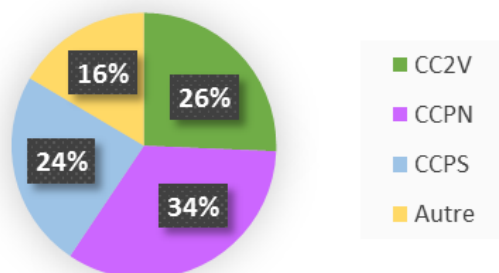
Date :	Type de réunion	Lieu :	Public cible	Nb de participants	Nb de contributions
2018					
06/04/2018	Réunion d'information ADEME	Dreslincourt (CC2V)	élus et agents des collectivités	18	
12/04/2018	Ciné-débat Plan climat	Noyon (CCPN)	grand public	48	
04/05/2018	Jeu de rôle lycée Orvillers-Sorel	Orvillers-Sorel (CCPS)	jeunes	20	
25/05/2018	Jeu de rôle lycée horticole de Ribécourt	Ribécourt (CC2V)	jeunes	13	
10/09/2018	Visite de Loos-en-Gohelle		élus et agents des collectivités	16	
			TOTAL sur 2018 :	115	
2019					
sept 2018-janv	Rencontres individuelles élus locaux	en mairie	élus locaux	25	25
Depuis janvier	Questionnaires (en ligne)	courrier, réunions, sites Internet	habitants et acteurs économiques	101	101
Depuis janvier	Contributions par mail/courrier		tous publics	12	4
17/01/2019	Intervention lors de l'AG de l'ADANE	Inovia (CCPN)	Agriculteurs	43	11
26/02/2019	Réunion publique diagnostic PCAET	Inovia (CCPN)	grand public	50	50
07/03/2019	Visite/réunion thématique Biomasse	Chiry-Ourscamp (CC2V)	élus et agriculteurs	21	21
26/03/2019	Réunion de l'ADENO (club d'entreprises du Noyon)	Noyon (CCPN)	entreprises	23	15
28/03/2019	Réunion sur la mobilité	Longueil-Annel (CC2V)	grand public	22	22
28/04/2019	Stand de concertation Défi Nature	Elincourt Ste-Marguerite (CCPS)	familles	61	61
4-5/05/19	Fête du Jardin et de l'Environnement	Ribécourt (CC2V)	grand public	2220	407
10/05/2019	Réunion des entreprises	Noyon (CCPN)	entreprises	12	12
13/05/2019	Animation pour les Seniors du CRS de Lassigny	Lassigny (CCPS)	grand public	37	26
14/05/2019	Réunion sur la rénovation énergétique	Chevincourt (CC2V)	élus, habitants, acteurs logement/BTP	16	3
19/05/2019	Stand de concertation Marché aux fleurs	Noyon (CCPN)	grand public	131	114
22/05/2019	Animation Europe Lassigny	Lassigny (CCPS)	grand public	5	5
23/05/2019	Réunion publique stratégie PCAET	Inovia (CCPN)	grand public	33	33
27/05/2019	Visite/réunion thématique Gestion de l'Eau	Lassigny (CCPS)	habitants, élus	15	
3-4/06/2019	Ateliers de co-construction stratégie PCAET	Noyon (CCPN)	acteurs-clefs, potentiels MO	11	
06/06/2019	Présentation PCAET lors de AG du PSV	Noyon (CCPN)	Elus CC et Conseil de développement	33	
20/06/2019	Visite/réunion thématique Méthanisation	Sempigny (CCPN)	agriculteurs, élus	21	
10/09/2019	Ateliers sur les actions dans ma commune	Lassigny (CCPS)	élus	17	
			TOTAL 2019	2909	910
	Actions organisées dans le cadre de la concertation préalable (encadrée par la CNDP)		TOTAL sur 2018 et 2019	3024	

Profil des personnes concertées (NB : quand renseigné) :

Les actions menées ont permis de toucher des publics d'âges et de catégories socio-professionnelles très diversifiés sur l'ensemble des 3 communautés de communes et au-delà, certains publics présents aux réunions et aux manifestations venant de territoires limitrophes.



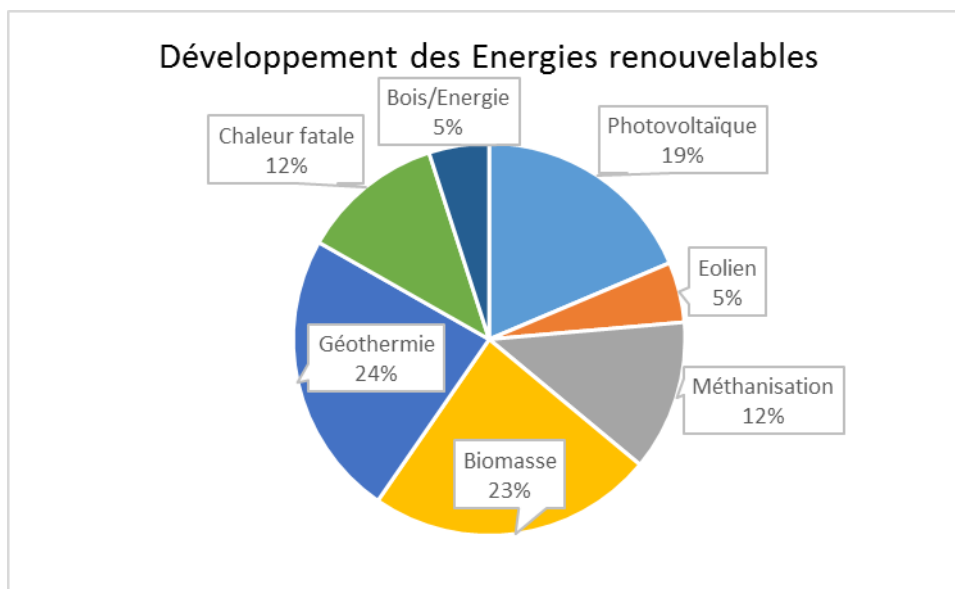
Répartition géographique des personnes concertées



II - Résultats de la concertation : suggestions des personnes concertées

ENERGIES RENOUVELABLES

Résultats tous supports de concertation confondus :



Suggestions libres :

- Maintien de l'énergie nucléaire (à hauteur de 80 % de la production d'énergie) en améliorant la sécurité des centrales et une mise en conformité des centrales jugées obsolètes. x2 suggestions
- Développement des énergies nouvelles (centrale solaire, éolien, biomasse et marée motrice à hauteur de 18 % de la production d'énergie) en optimisant les procédés et un retour de l'impact de ces méthodes sur la faune, la flore et la société.
- Développer la **géothermie/les pompes à chaleur** (de qualité du type « Hitachi ») /puits canadiens x10
- Développer le **photovoltaïque** (sur toutes les nouvelles constructions) sur le territoire x14
- Développer la production d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics (ex : écoles, mairies...). X3
- Installer des panneaux solaires non pas sur les toits des habitations mais dans les jardins/les terrains inutilisés des communes/entreprises car ils ne sont pas soumis aux contraintes des bâtiments de France.x5
- Développer l'**éolien** / relocaliser la distribution d'électricité issue des éoliennes du territoire x7
- Créer des éoliennes participatives/publiques (appartenant à des collectivités) X3
- Mettre en place des éoliennes de petite taille sur les immeubles, écoles, collèges, lycées, salle de sport, terrain de football
- Distribuer le surplus de production électrique au réseau ferroviaire ou à l'éclairage public ou aux bornes de recharge de voitures électriques.

- Développer l'hydraulique électrique sur les voies d'eau
- Développer la **méthanisation** à partir des effluents agricoles
- Collecter le gazon tondu et le transformer en chaleur par le biais d'une machine.
- Développer la **biomasse**
- Développer l'**énergie hydroélectrique**
- Création d'un système de production de chaleur en utilisant la chaleur corporelle des enfants dans les écoles.
- Développer le crédit d'impôt pour les investissements dans les énergies renouvelables, les aides pour favoriser l'installation d'énergies renouvelables. x2
- Favoriser l'approvisionnement énergétique des communes pour les rendre plus autonomes
- Informer et conseiller sur les énergies renouvelables
- Apporter un conseil aux particuliers intéressés par les panneaux photovoltaïques pour éviter les arnaques.

Résultats des ateliers de travail sur la stratégie et le plan d'actions du 23 mai 2019 :

Les participants des ateliers se sont prononcés majoritairement en faveur des énergies permettant de générer de la chaleur :

- 1/ Récupération de la chaleur fatale (des industries, blanchisseries, stations d'épuration...)
- 2/ Biogaz
- 3/ Géothermie

Les participants sont plutôt partagés sur l'**éolien** dans la mesure où la fabrication des éoliennes et le devenir des batteries ne leur paraissent pas si respectueux de l'environnement.

La question se pose également pour le **photovoltaïque** mais la majorité est néanmoins favorable à son développement même s'il présente des contraintes.

Il est proposé de créer une servitude d'utilité publique pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Le fait d'utiliser des friches pour la pose de panneaux solaires ou photovoltaïques ne fait pas toujours l'unanimité.

Depuis peu, les panneaux photovoltaïques peuvent être intégrés dans le revêtement des routes, ce qui augmente considérablement le gisement (potentiel de développement à creuser).

Le solaire thermique apparaît comme étant un exemple intéressant, par exemple l'installation d'un ballon d'eau chaude grande capacité 500 à 2000L avec échangeur thermique (pompe à chaleur, chaudière bois,...) en auto-consommation

Attention aux dérives pour les projets de **méthanisation** car certains agriculteurs se lancent dans des cultures dédiées (qui servent en principe à l'alimentation) pour alimenter les méthaniseurs. Les participants déplorent ces pratiques et sont attachés au fait que les méthaniseurs restent alimentés par des déchets agricoles.

Pour le développement de la **géothermie**, se pose la question de savoir si l'on a les compétences requises sur le territoire ou s'il y a un besoin en formation sur le sujet.

Concernant la **chaleur fatale**, pour qu'un projet soit intéressant, il faut bien veiller au raccordement des installations avec les réseaux. L'étude de faisabilité est onéreuse pour une entreprise. A priori,



l'ADEME peut aider techniquement/financièrement ce type d'étude. Les entreprises ne peuvent pas garantir une continuité de service, il faut donc une source de chaleur alternative pour sécuriser l'approvisionnement en chaleur sur le long-terme.

Il est proposé d'ajouter aux pistes de développement d'énergies renouvelables :

- La récupération de la chaleur issue des eaux usées (idéal en milieu très dense et pour de l'habitat collectif),
- Les moulins à eau,
- Les turbines à eau (sortie de STEP, forage eau potable),
- L'activité humaine à travers l'énergie cinétique (par exemple des appareils de musculation d'une salle de sport alimenteraient en électricité le bâtiment)

Il faudrait qu'une personne réalise régulièrement une veille technologique sur les ENR (marché en constante évolution) au niveau des 3 CC afin de connaître les dernières technologies, leurs rendements et leur retour sur investissement. A titre d'exemple, la recharge des véhicules électriques en roulant (par induction) est actuellement testé en Suède.

Il est préconisé de développer la production d'EnR dès la construction de bâtiments industriels.

Le problème qui se pose pour les entreprises est le temps de retour sur investissement.

Une réflexion est à mener sur les déchets car ils devraient être considérés comme une ressource énergétique locale. Il n'existe pas de micro-installations de valorisation de proximité sur le territoire.

Résultats des ateliers de travail du 10 septembre 2019 avec les élus locaux :

Concernant la production énergétique, les élus souhaiteraient pouvoir bénéficier **d'information et d'un conseil technique** (neutre) sur les différents systèmes de productions d'énergies renouvelables, les contraintes, les coûts, le retour sur investissement, les aides, la durée de vie ainsi que la reprise du matériel usagé/défectueux. Les élus préconisent également la mise en place d'une liste d'entreprises « fiables », si possible locales.

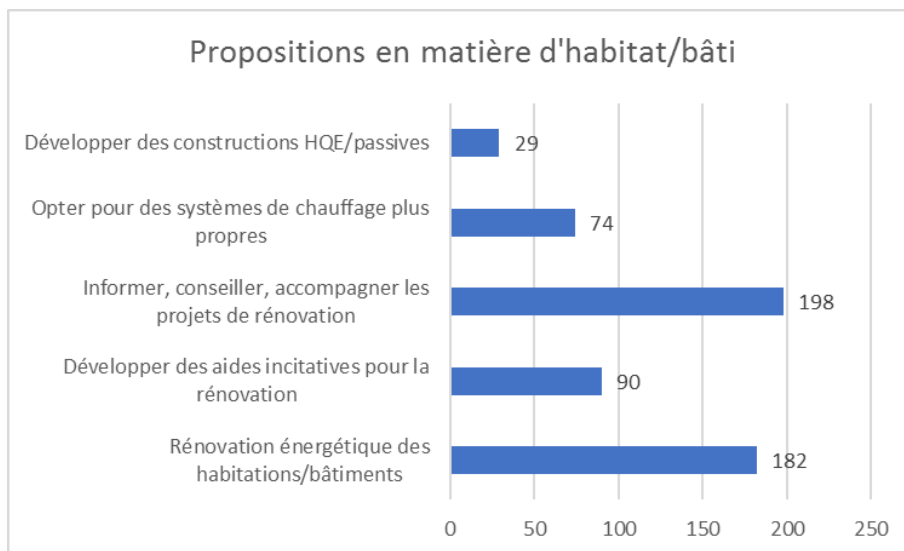
Les élus estiment qu'il faudrait faire pression de manière collective auprès de **l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) afin de faciliter les démarches des communes** en matière de rénovation et surtout d'installation de panneaux photovoltaïques. L'ABF peut également intervenir lors de la révision du PLU en tant que « personne associée » afin que les projets soient validés bien en amont. Avec les objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables et les nouvelles normes environnementales, il paraîtrait logique que l'ABF s'adapte et que les **PLUs évoluent en ce sens**.

Enfin, l'installation d'éclairage public équipé de **LED et de détecteur de présence** leur paraît être un moyen efficace de faire des économies d'énergie.



RENOVATION DE L'HABITAT / DU BATI

Résultats tous supports de concertation confondus :



Suggestions libres :

- Développer les **constructions de bâtiment passifs/HQE** x3 suggestions
- Développement de « l'écohabitat naturel, inspiré du Feng Shui (art chinois visant à harmoniser l'intérieur d'un logement afin d'assurer le bien-être de ses occupants).
- **Inciter les ménages à isoler** (avec des matériaux écologiques) leur logement x15
Isolation des murs extérieurs afin de rendre les logements (notamment collectifs) « passifs »
- Réaliser des photos à l'aide de caméras thermiques pour sensibiliser les habitants, identifier les bâtiments les plus énergivores et inciter les propriétaires à faire des travaux x2
- Faire un plan de rénovation thermique des logements, bâtiments tertiaires et du patrimoine public
- Diagnostic énergétique des bâtiments publics
- Communiquer sur le fait que si un bâtiment est classé R<2,9, il s'agit d'une passoire énergétique
- Faire passer des experts de la consommation d'énergie pour contrôler/conseiller chaque foyer et proposer des solutions, les aides possibles pour des équipements d'économie d'énergie.
- Apporter un **conseil/accompagnement** pour analyser les déperditions, le choix des artisans/matériaux/énergies renouvelables/systèmes de chauffage x3
- Favoriser le travail d'artisans locaux pour limiter les arnaques et éviter d'avoir à refaire les travaux (surcoût) en renforçant les contrôles qualité. X2
- Formation des artisans/entreprises du bâtiment sur le sujet (notamment la régulation de la température, comment éviter les déperditions de chaleur) x2
- Informer sur les artisans compétents/habilités (limiter ainsi les arnaques) et les matériaux, recréer des points info énergie x7
- Création d'un réseau d'Ambassadeurs sur le territoire pour informer sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement des projets de rénovation énergétique.

- Porter à la connaissance de tous les habitants les organismes qui aident à la constitution des dossiers pour obtenir des **aides financières**.
- Prévoir une communication claire concernant les aides financières pour l'isolation et le chauffage renouvelable.
- Mettre en place un prêt à taux zéro pour financer les projets à économie d'énergie sans conditions des ressources, le remboursement du prêt peut résulter du gain, c'est du « gagnant-gagnant ».
- Prévoir des aides complémentaires pour les ménages dépassant le plafond de l'ANAH x4
- Favoriser les aides du Département et la Région pour la rénovation énergétique des bâtiments.
- Aider financièrement le changement des chaudières au fuel
- Moduler la TVA en fonction de l'impact sur l'environnement.
- Obliger les propriétaires des logements à isoler correctement leur logement.
- Création d'un système de dépollution des fumées de cheminée.
- Création d'une application pour les artisans pour permettre le calcul automatique des aides.

Résultats des ateliers de travail sur la stratégie et le plan d'actions du 23 mai 2019 :

Les participants des ateliers ont hiérarchisé (même s'ils ont souligné que tout est lié) les sous-thèmes comme suit :

1. Accompagnement technique des projets de rénovation
2. Aides incitatives
3. Rendre les bâtiments plus performants

Accompagnement technique :

Les propositions d'actions suivantes ont été plébiscitées par le plus grand nombre :

- 1/ Apporter un conseil/accompagnement pour analyser les déperditions, le choix des artisans/matériaux/énergies renouvelables/systèmes de chauffage ;
- 2/ Formation des artisans/entreprises du bâtiment sur le sujet (notamment sur la régulation de la température, comment éviter les déperditions de chaleur), faire intervenir des spécialistes des éco-matériaux et des énergies renouvelables auprès des professionnels ;
- 3/ Favoriser le travail d'artisans locaux pour limiter les arnaques et éviter d'avoir à refaire les travaux (surcoût) en renforçant les contrôles qualité.

Face à la technicité du sujet, la complexité administrative (« jungle des aides »), aux démarches abusifs et aux arnaques, la plupart des participants considèrent l'**accompagnement et le conseil (désintéressé)** comme étant l'élément le plus incitatif et déterminant (même avant les aides financières) dans le fait que l'on se lance dans un projet de rénovation (ou l'installation de panneaux photovoltaïques...). Le conseiller doit être envoyé par la collectivité pour rassurer les ménages.

Il serait préférable que ce soit des agents des communautés de communes ou à défaut une structure comme l'ADIL 60 avec laquelle il existe un partenariat avec les Communautés de communes connu de tous pour éviter la défiance (liée au démarchage commercial et aux arnaques) et rassurer.

Il est proposé de créer un point accueil physique pour permettre aux habitants de rencontrer un conseiller qui peut les aiguiller sur les travaux, matériaux, entreprises, aides, etc (porte d'entrée



unique). Le point info pourrait également être un lieu de rencontre, organiser des visites de chantier (type de matériaux, travaux, etc.), il pourrait également proposer des ateliers thématiques selon le profil (artisans, habitants,...). Attention ce point info ne doit pas être un salon de l'habitat.

Il n'est pas évident de choisir les bons matériaux pour l'isolation par exemple ou le meilleur type de chauffage par rapport à son logement et à ses besoins. Il est difficile de comparer ces matériaux sans réaliser une analyse de cycle de vie précise sur l'ensemble des impacts (à la fabrication/pendant le fonctionnement/ à la destruction).

Le dispositif *Picardie pass rénovation* en est le bon exemple avec 98% de satisfaction des ménages qui font appel aux artisans (locaux) pré-sélectionnés sur la plateforme www.pass-renovation.picardie.fr Le fait de proposer, comme le fait ce dispositif, un service d'AMO permettant un accompagnement et un conseil tout au long du projet est un vrai atout pour les ménages mais également les collectivités qui ont des logements à rénover.

Le dispositif « Picardie Pass rénovation » est cité comme exemplaire car réactif, de bons conseils, proposant un diagnostic du logement sur place puis une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Certains déplorent la difficulté à rentrer en contact avec l'ADIL60 (difficulté à les avoir au téléphone, jours et horaires et lieu de permanence inappropriés à Noyon,).

Les participants sont également très attachés au fait de faire appel à des **artisans locaux** (à condition qu'ils soient formés et compétents) afin de garantir des travaux de qualité (une entreprise locale sera plus attentive à son image et donc au « service après-vente ») mais aussi pour contribuer à l'économie locale et au maintien/développement des emplois locaux.

Une liste d'entreprises locales agréées s'avèrerait particulièrement utile.

Un référentiel avec des fourchettes de prix (par exemple au m²) des différents travaux de rénovation pourrait également être utile pour guider les structures et les ménages et limiter les arnaques.

L'idéal serait de créer une application informatique permettant de calculer de manière assez fine le coût de tels ou tels travaux en fonction de la surface concernée et d'avoir sur ce même site l'accès aux dossiers de demande de subvention sous forme de **guichet unique** pour faciliter les démarches administratives (par exemple via le site www.service-public.fr).

De même, il serait utile de communiquer largement sur le site www.faire.fr

Néanmoins, un site Internet ne remplace pas l'utilité et la pertinence d'un conseiller local (le contact physique est important et incitatif).

Les participants préconisent la création d'un réseau « d'ambassadeurs » relais de l'information par exemple les maires, les gardiens d'immeuble,...).

Il faudrait utiliser tous les modes de communication (bulletins municipaux, réseaux sociaux, brèves, réunions publiques...) pour diffuser fréquemment des informations sur la thématique.

Les aides :

Les propositions d'actions suivantes ont été plébiscitées par le plus grand nombre :

- 1/ Prévoir des aides complémentaires pour les ménages dépassant le plafond de l'ANAH ;
- 2/ Obliger les propriétaires des logements à isoler correctement leur logement ;
- 3/ Porter à la connaissance de tous les habitants les organismes qui aident à la constitution des dossiers pour solliciter les aides.

Les élus déplorent le peu d'aides disponibles pour les communes.

Concernant les prêts à taux zéro, la question est posée de savoir qui paie les intérêts ? Plutôt que de faire supporter le coût par la Région ou les collectivités, il est proposé de créer une société de tiers financement portée par la Banque européenne d'investissement. Les plus gros pollueurs pourraient également financer les travaux ou les installations d'équipements énergétiques durables.

Les aides financières ne sont pas assez connues pour les classes moyennes. Elles ne sont pas pérennes (variables d'une année sur l'autre). C'est une vraie « jungle ».

La plupart des participants considèrent que les aides existantes sont déjà nombreuses mais qu'on a du mal à s'y retrouver. Il faut s'inspirer des dispositifs simples associés d'une communication efficace tels que les aides « à 1€ ».

Les participants estiment que l'Etat doit également prendre sa part de responsabilité en augmentant le montant du plafond de l'ANAH qui est considéré comme trop variable d'une région à l'autre. Ils préconisent un barème selon le revenu fiscal.

Une aide pour tous les ménages est proposée de manière à ce que le montant restant à charge des ménages reste acceptable.

Ils trouveraient très pertinent que la législation interdise la location de logements insalubres/considérés comme des « passoires énergétiques » (par exemple, les logements classés G voire F au niveau du DPE).

Une information auprès des entreprises locales sur les CEE qui sont nombreuses et parfois complexes paraît utile.

Il y a trop de certifications dans le bâtiment (et en général). Cela crée de la confusion.

Il faudrait faire appel à un organisme neutre de contrôle de réception des travaux (audit de fin de chantier) pour les particuliers afin de vérifier que les informations contenues dans le devis ont bien été respectées (DTU, caractéristiques techniques...). Il est impossible de vérifier si la pose est correcte à l'œil nu, il faudrait réaliser des contrôles par exemple avec une caméra thermique pour vérifier l'absence de ponts thermiques. Est-ce que la collectivité pourrait prendre en charge un tel service ?

Il faut veiller à ce que les formations (continues) dans le BTP abordent bien les éco-matériaux, les méthodes de construction durables, les certifications environnementales...

Il a été proposé de créer une aide financière pour les artisans pour une formation ou une remise à niveau en vue d'obtenir une certification. Il est également proposé d'aider financièrement les artisans locaux qui souhaitent obtenir une certification ou suivre des formations sur les nouvelles techniques.

La formation doit être faite par une structure indépendante et non une entreprise du bâtiment.

Travaux pour rendre les bâtiments plus performants

Les propositions d'actions suivantes ont été plébiscitées par le plus grand nombre :

- 1/ « Inciter les ménages à isoler leur logement (avec des matériaux écologiques) »
- 2/ « Développer les constructions de bâtiments passifs/HQE » et les « Diagnostics énergétiques des bâtiments publics »

On pourrait commencer par communiquer sur de petites actions peu voire pas coûteuses qui peuvent être mises en place facilement pour repérer les signes d'une mauvaise isolation (courant d'air à proximité d'une fenêtre, toiture qui ne gèle jamais, murs froids...)

Les participants préconisent de concentrer les rénovations sur l'ancien, car les constructions neuves sont déjà soumises à des réglementations (RT2012).



Il est également proposé de prioriser l'isolation des murs extérieurs afin de rendre les logements (collectifs) « passifs » et faire bénéficier les ménages les plus concernés par la précarité énergétique et influencer directement sur leur pouvoir d'achat.

La conduite d'un diagnostic énergétique (pour tout type de structure : logements, bâtiments publics, entreprises, industries) paraît être un moyen efficace pour favoriser une prise de conscience, amorcer un accompagnement (local et désintéressé).

Afin de lutter davantage contre la précarité énergétique des foyers à bas revenus, il faudrait mener un travail de terrain (identification + information) avec les assistantes sociales.

Le fait d'initier un dialogue constructif avec l'architecte des bâtiments de France à l'échelle du territoire s'avère indispensable si on veut éviter que certains projets ne soient bloqués.

Il est proposé de désigner un référent pour chaque EPCI qui soit spécialisé dans les questions habitat/énergie pour diffuser l'information et les bonnes pratiques.

Les participants préconisent de réglementer les transactions immobilières avec une prise en compte des travaux à effectuer en terme d'amélioration de l'habitat pour l'acquéreur.

Les participants préconisent d'imposer l'installation de récupérateurs d'eau de pluie et de panneaux photovoltaïques pour toutes les constructions nouvelles (logements, entreprises, industries, bâtiments publics). Le taux de subvention pourrait sinon être modulé en fonction du caractère plus ou moins durable du projet de construction.

Résultats des ateliers de travail du 10 septembre 2019 avec les élus locaux :

Un **diagnostic énergétique dans les communes** apparaît comme étant une étape-clef pour susciter/stimuler les projets de rénovation et flécher les travaux par ordre de priorité. L'idéal serait qu'il soit conduit systématiquement dans l'ensemble des communes pour dresser un état des lieux du patrimoine des communes et pouvoir ensuite les orienter et les conseiller sur leurs projets de rénovation et/ou de nouvelles constructions.

L'accompagnement des projets apparaît comme primordial à la réussite de la démarche. La création d'un guichet unique semble être une proposition intéressante pour que les communes bénéficient de conseils, d'un accompagnement technique renforcé et d'une aide pour le montage des dossiers de demande de subvention. Il est préconisé que la personne référente soit (physiquement) au plus près des maires et des habitants, en assurant des permanences hebdomadaires sur chacune des 3 communautés de communes.

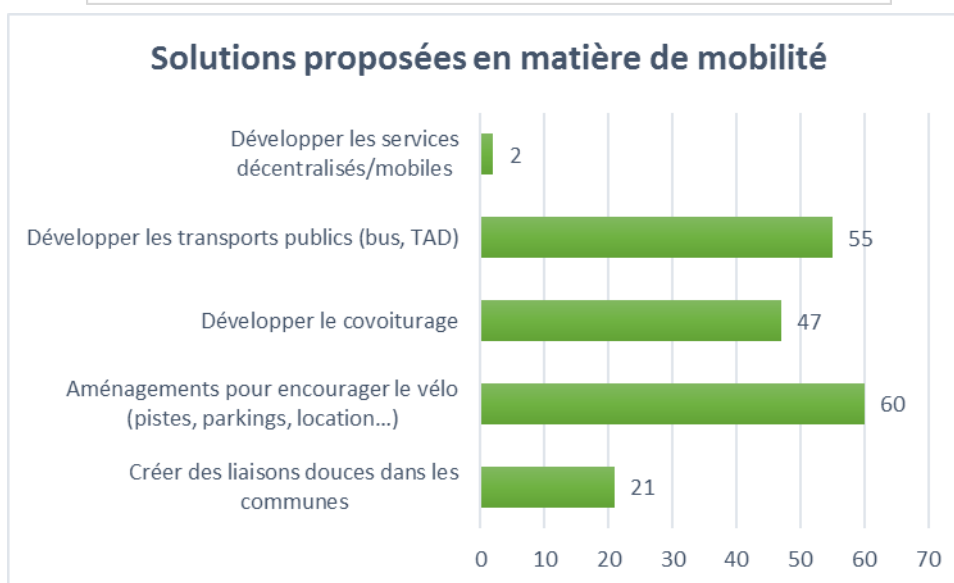
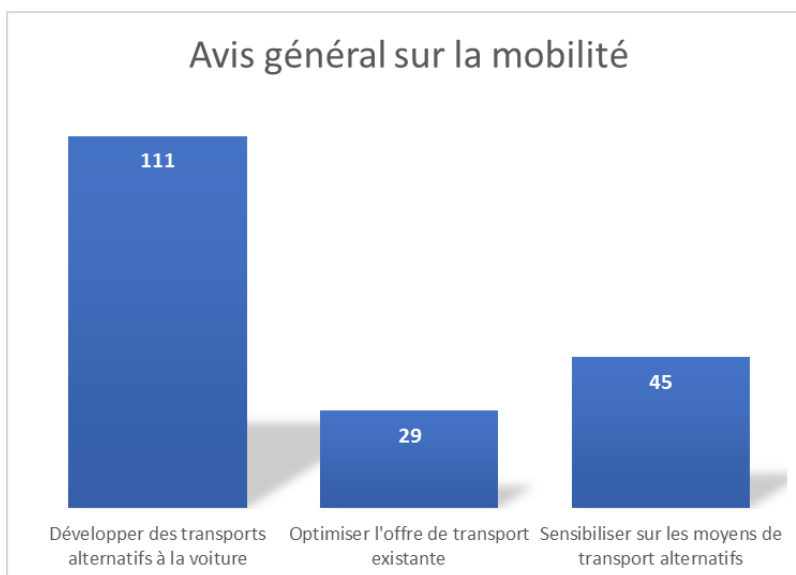
Un autre enjeu évoqué est la qualification et **formation régulière des artisans locaux** (les techniques et matériaux évoluant vite) afin de s'assurer des qualifications requises, obtenir une montée en compétence, et référencer les entreprises locales dont les compétences ont été vérifiées et qui ont fait preuve de sérieux lors des précédents chantiers (sinon elles sortent du listing), à l'exemple de ce qui est pratiqué par le SPEE pour les particuliers dans le cadre du dispositif « Picardie Pass Rénovation ». Pour pouvoir recourir à ces entreprises, il faudrait établir un modèle de cahier des charges de travaux pour les marchés publics (jeu d'écriture comme cela est pratiqué pour les marchés des cantines scolaires pour favoriser un approvisionnement en produits locaux).

Une **campagne de communication** pourrait être mise en œuvre sous forme de reportages et surtout de visites de maisons/bâtiments publics ayant été rénovés, avec un témoignage (aussi transparent que possible) d'un habitant/ d'un maire dans les démarches entreprises, les coûts, les freins, les points de vigilance,...et valoriser ces projets dans les médias (comme cela est fait pour l'OPAH). Le bouche-à-oreille reste le meilleur moyen de diffuser l'information.



MOBILITE

Résultats tous supports de concertation confondus :



Suggestions libres :

- Créer des pistes **cyclables** sécurisées reliant les points stratégiques (parking co-voiturage / gares vers pôles économiques/de consommation) et autour de l'Eurovélo 3 en prévoyant des parkings fermés/couverts. x24 suggestions
- Réaménager l'ancienne voie ferrée entre Roye et Compiègne en piste cyclable.
- Les collectivités/l'office de tourisme devraient proposer des vélos à assistance électrique sous forme d'abonnement pour le week-end (pour les touristes), à la semaine ou au mois (voire plus pour les habitants du territoire) avec possibilité d'achat du vélo à la fin de la période test. x2
- Aménager des voies douces sécurisées dans les communes pour aller à l'école, faire les courses, travailler sur une zone d'activité. Créer des zones piétonnes en centre-ville. x4

- Encourager le développement de « pédibus » pour aller à l'école
- Maintenir les (petites) lignes **SNCF** x3
- Développer les **transports en commun** (électriques) (adaptés aux horaires des professionnels) x23
- Développer le TAD x4
- Créer une infrastructure pour le développement des transports partagés et collectifs
- Développer le transport (public) fluvial x2
- Favoriser le **covoiturage** (à travers un programme local d'exonération fiscale) x12
- Développer une application de co-voiturage à l'échelle du Pays de Sources et Vallées
- Créer davantage d'aires de covoiturages
- Créer une aide financière pour l'achat de voitures électriques/hybrides (plus adaptées à la campagne) x5
- Créer davantage de bornes électriques
- Développer les véhicules à hydrogène
- Développer les véhicules à l'éthanol
- Développer le biogaz x2
- Développer les plans de mobilité des entreprises de manière collective (échange d'expériences) et en accompagnant les entreprises dans leurs démarches. x3

Résultats des ateliers de travail sur la stratégie et le plan d'actions du 23 mai 2019 :

Les propositions d'actions suivantes ont été plébiscitées par le plus grand nombre :

- 1/ Développer la mobilité douce
- 2/ Développer les commerces et services de proximité
- 3/ Développer le co-voiturage

Multimodalité :

L'accessibilité des gares est à améliorer, que ce soit pour le vélo ou les parkings pour les voitures.

Voiture :

La plupart des participants estiment que la voiture individuelle reste indispensable à la campagne.

Les aides pour l'acquisition de véhicules électriques ne sont pas assez incitatives. La location mensuelle de batterie (dans certains cas) est un frein à l'achat. Le réseau de bornes électriques s'étoffe de plus en plus.

Plans de mobilité en entreprise :

Les échanges ont beaucoup porté sur les plans de mobilité en entreprise pour organiser et mutualiser les moyens de transport (dans la mesure où les horaires de travail sont les mêmes), développer les visioconférences, le télétravail, les espaces de « co-working »/les tiers lieux qui permettent de maintenir un lien social.

Commerces et services de proximité :



Les participants sont également favorables au développement des commerces de proximité et ambulants pour limiter les déplacements et contribuer à relocaliser l'économie.

L'action « Développer les circuits courts » (commerces de proximité et ambulants) fait l'unanimité auprès des participants. Cela doit être une priorité du territoire.

- Le covoiturage ne se raisonne pas à l'échelle d'un territoire, mais à l'échelle du bassin de vie.

Résultats des ateliers de travail du 10 septembre 2019 avec les élus locaux :

Le covoiturage se pratique déjà de manière informelle et mériterait d'être davantage développé. Il faudrait proposer une **mise en relation de l'offre et la demande locale en covoiturage**. Les mairies pourraient servir de point relais et proposer des petites annonces avec les offres de covoiturage.

Le transport à la demande (TAD) permet de palier au manque de transports en commun dans les communes rurales (TAD toujours existant sur CCPS mais supprimé sur la CC2V et la CCPN).

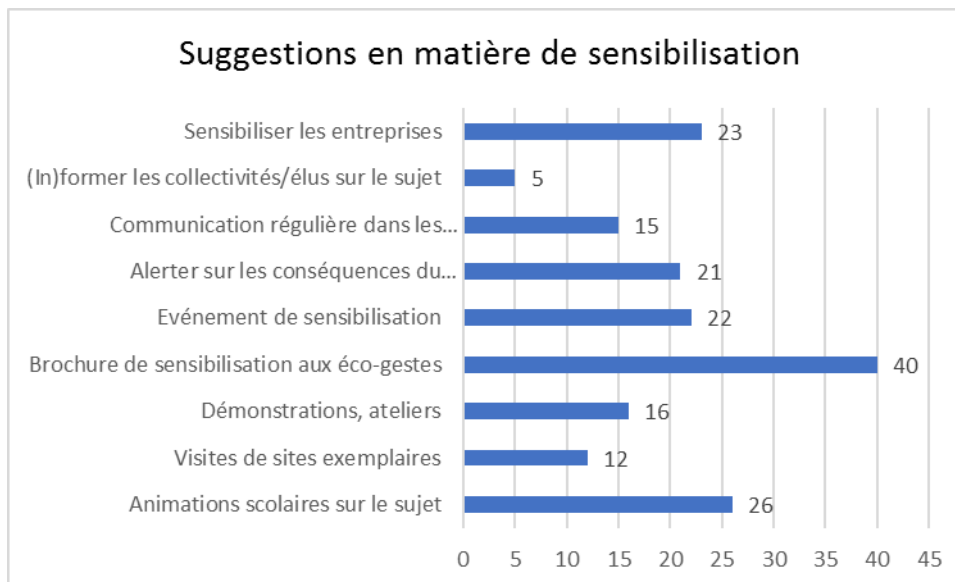
Les élus estiment que **l'éducation des enfants** est le seul moyen vraiment efficace pour amener à un changement des comportements et inculquer les bons réflexes. Ils préconisent que des animations soient proposées aux écoles afin de sensibiliser tous les enfants aux problématiques environnementales. La police/gendarmerie ou des associations expérimentées pourraient enseigner l'apprentissage du code de la route et la pratique du vélo. Il faudrait également sensibiliser les parents qui amènent leurs enfants en voiture à l'école.

Un projet de « **pédibus** » pourrait être mis en place avec les communes/écoles volontaires sachant qu'il y a eu beaucoup d'échecs en la matière, les parents ne jouant pas le jeu sur le long-terme. L'organisation de « **défis mobilité** » dans les écoles pourrait être mobilisatrice.

Il faudrait également prévoir des **voies douces dans les renouvellements de PLU** (Plan Local d'Urbanisme), un plan de circulation, l'installation d'arceaux voire de parkings vélos sécurisés sur les aires de covoiturage, dans les écoles, devant les bâtiments publics et les commerces. Il faudrait prévoir des **raccordements des pistes cyclables entre les communes** pour favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements quotidiens. Une aide incitative pour l'acquisition de **vélos à assistance électrique** serait bienvenue car le territoire compte pas mal de dénivelés.

SENSIBILISATION AUX ECO-COMPORTEMENTS

Résultats tous supports de concertation confondus :



Suggestions libres :

- Inciter les élus à respecter et à contribuer à la mise en œuvre des accords mis en place (ex : les Accords de Paris sur le climat). Exemplarité des collectivités. x2 suggestions
- Limiter l'inquiétude du monde vis-à-vis du réchauffement en mettant en avant les capacités d'adaptation de l'Homme
- Faire en sorte de concilier les niveaux d'actions entre les collectivités et les citoyens afin de faciliter la transition écologique
- Informer les nouveaux habitants sur les bonnes pratiques lors des réunions d'information en mairie pour les nouveaux arrivants
- Créer un site Internet unique d'information qui soit accessible et simple d'utilisation
- Communiquer régulièrement sur les « trucs et astuces » pour consommer moins et préserver l'environnement (éco-gestes, recettes de produits naturels...) x3
- Inciter les habitants/entreprises à programmer/baisser le chauffage (la nuit, quand ils sont absents...)
- Organiser des opérations régulières du type « une minute sans lumière artificielle » pour sensibiliser le grand public
- Supprimer l'éclairage public la nuit x7
- Prévoir des buanderies dans les logements collectifs pour laisser le linge sécher plutôt que d'utiliser des sèche linge électriques.

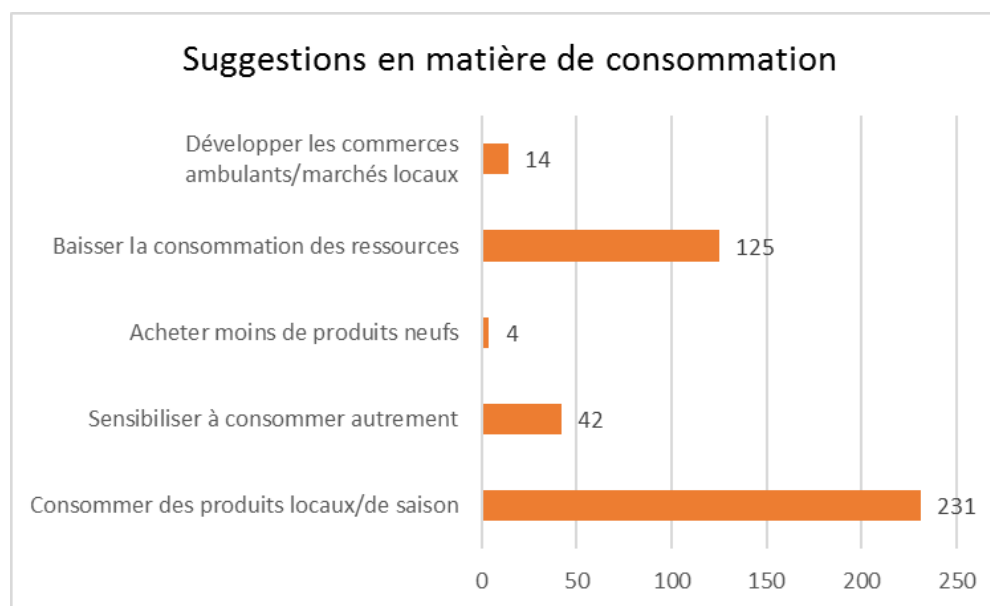
Propositions du Conseil de développement du Pays de Sources et Vallées :

- Création d'un « Club climat » composé d'élus et d'acteurs de la société civile pour animer les actions de sensibilisation et assurer le suivi du Plan climat.

- Créer un événement festif dédié à l'Environnement avec des animations, ateliers pratiques, spectacle, espaces d'information (neutre), espace des professionnels du BTP, de l'éco-construction/éco-matériaux, d'installations de systèmes de chauffage...
- Animations dans les écoles suivies d'ateliers pratiques et restitution des travaux sous forme d'exposition/de concours lors de l'événement dédié à l'Environnement. Création d'une mallette pédagogique pour les enseignants.
- Stands de sensibilisation lors des manifestations les plus populaires du territoire.
- Organisation de visites de sites, bâtiments... exemplaires
- Réalisation d'articles réguliers dans les magazines des collectivités sur les bonnes pratiques, les astuces pour moins consommer,...
- Campagne d'affichage sur les éco-gestes au quotidien dans les entreprises, les bâtiments publics, et les établissements scolaires.

CONSOMMATION

Résultats tous supports de concertation confondus :



Suggestions libres :

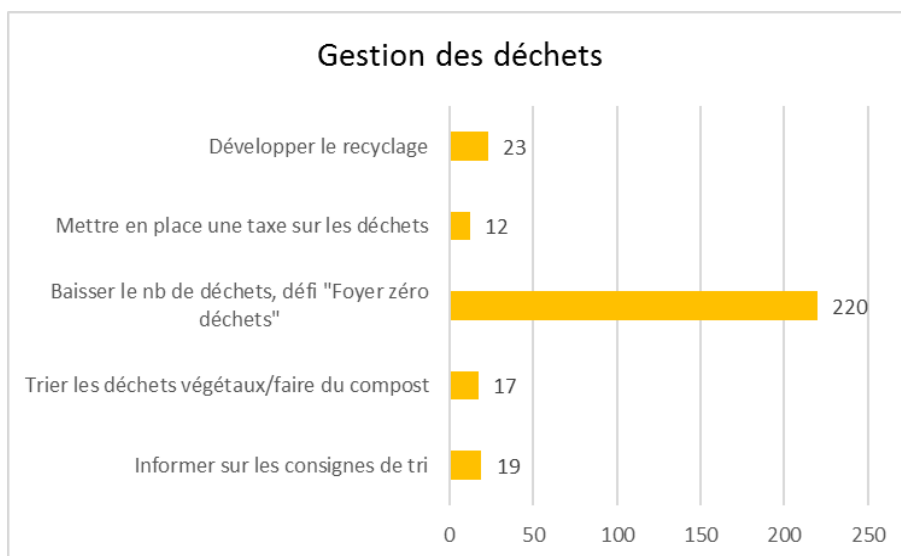
- Inciter les habitants (et les collectivités) à consommer local. x15 suggestions
- Sensibiliser le (jeune) public à manger local/de saison et à consommer de manière responsable x4
- Sensibiliser le (jeune) public au gaspillage alimentaire x9
- Développer les paniers dans les collectivités
- Développement du maraîchage à proximité des pôles de consommation (périphérie des villes).
- Développer la cueillette
- Créer des potagers partagés dans les communes/écoles x6

- Développer les marchés de producteurs locaux x3
- Inciter les collectivités territoriales à utiliser leur foncier afin de favoriser l'implantation de maraîchage bio pour fournir la restauration collective (Ecoles, cantines, maison de retraite, hôpitaux...). X17
- Création d'une « charte de l'alimentation et de l'agriculture locale durable » pour engager l'ensemble des communes x9
- Création d'un label « produit local et respectueux de l'environnement »
- Soutenir et fiscaliser avantageusement les éleveurs/maraîchers pratiquant de la vente directe x2
- Mise en place d'un véritable label Local et Bio et/ou Durable x10
- Inciter les habitants à utiliser/créer des produits ménagers/insecticides/cosmétiques naturels plus respectueux de l'environnement x5
- Inciter les habitants à réduire leur consommation de viande. x3
- Développer les échanges/prêts de matériel x3
- Baisser les prix des consommations (eau, gaz, électricité) x2



GESTION DES DECHETS

Résultats tous supports de concertation confondus :



Suggestions libres :

- Sensibiliser le (jeune) public au fait de ne pas jeter d'ordures dans la nature X3
- Inciter à l'entretien des chemins forestiers en ramassant régulièrement les déchets. x6
- Organiser un ramassage des déchets pour les personnes non mobiles qui ne peuvent pas se rendre à la déchetterie
- Dépôt ponctuel d'une benne pour les déchets verts dans les communes pour limiter les déplacements domicile-déchetterie.
- Remplacement des haies de thuyas pour réduire les déplacements domicile-déchetterie.
- Gratuité du dépôt en déchetterie x2 suggestions
- Mettre en place des poulaillers collectifs pour favoriser la récupération des déchets alimentaires x3
- Inciter les habitants, les communes, les restaurants collectifs, les agriculteurs... à utiliser un composteur x9
- Remettre en place la consigne sur les canettes et les bouteilles x7
- Supprimer totalement les sacs plastiques x3
- Transformer les poubelles en sources de chaleur en les brûlant pour alimenter les immeubles
- Développer la réparation des appareils électriques plutôt que les jeter/racheter x3
- Prévoir une réutilisation des biens de consommation
- Développer le recyclage (incitatif)/les recycleries (favorisant l'insertion professionnelle) x7
- Modifier les méthodes de recyclage : arrêter la pesée des déchets et mettre en place des sacs à tarif différentiel selon les déchets à recycler. (Ex : prix des sacs non recyclables plus élevé et

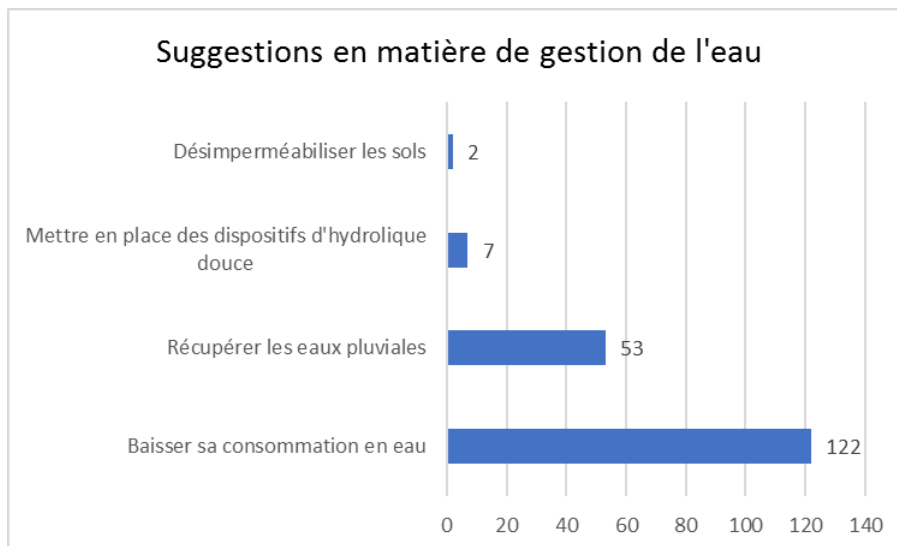
sacs de tri à moindre coût). Prévoir également un gain pour le recyclage afin de le rendre incitatif et non pas punitif.

- Prévoir un contrôle renforcé des entreprises pour éviter que leurs déchets ne soient retrouvés dans la nature, en instaurant un récépissé de recyclage de leurs déchets.
- Contrôler le tri des déchets au niveau des chantiers de constructions.
- Pénaliser financièrement/Faire payer des éco-taxes aux entreprises les plus polluantes et utiliser le produit de ces taxes pour financer le développement des énergies renouvelables x3
- Prévoir une baisse des taxes pour les entreprises qui recyclent
- Pénaliser les structures qui ne trient pas
- Sanctions financières pour les incivilités (jeter des déchets par terre, dépôt sauvage d'ordures...) x7



GESTION DE L'EAU

Résultats tous supports de concertation confondus :

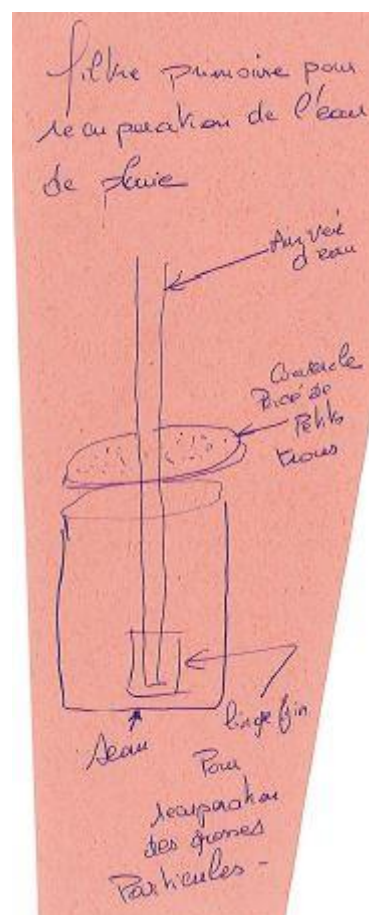


Suggestions libres :

- Sensibiliser à économiser l'eau x4
- Interdire l'irrigation des champs en plein été x2
- Limiter le macadam pour favoriser l'infiltration de l'eau x2
- Repérer et réparer les fuites d'eau dans les conduits.
- Inciter à la récupération des eaux pluviales pour besoins des sanitaires, cuisines, machines-à-laver, l'arrosage des jardins, des parterres des communes et l'irrigation des champs x15
- Incitation financière auprès des foyers pour qu'ils s'équipent de circuits de récupération d'eau de pluie, de cuves et de filtres à eau.
- Proposition d'un citoyen afin de limiter la consommation d'eau qui permettrait une économie de 140 m³ sur l'année tout en permettant une récupération d'eau :

La pompe à 7 étages GARDENA sans ballon faisant fonction de surpresseur (sans membrane) au prix de 1260 €.

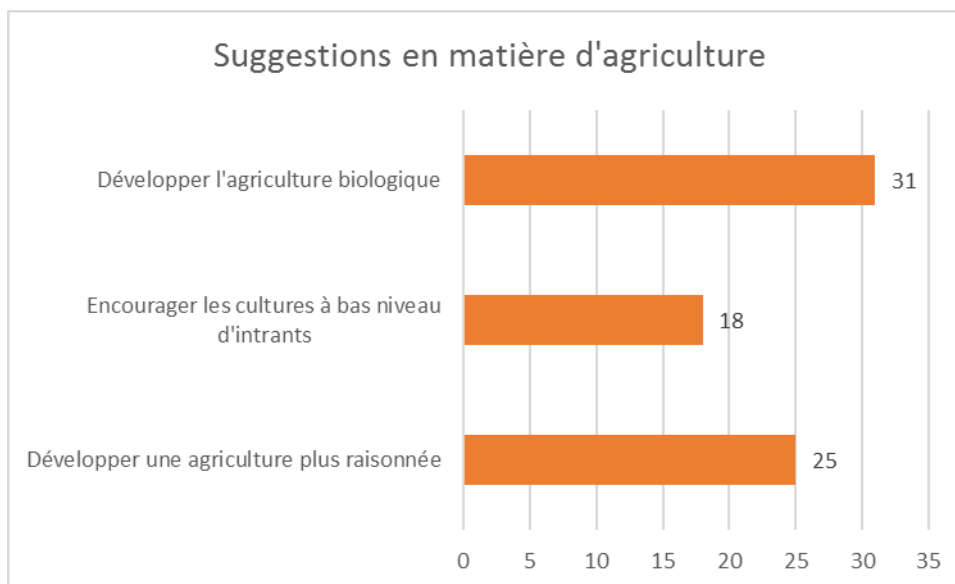
Un filtre provisoire pour récupérer l'eau de pluie (schéma ci-contre). Le filtre fonctionne de la manière suivante : l'eau de pluie arrive dans un seau recouvert d'un linge fin, afin de retenir les grosses particules présentes dans l'eau. Une fois les particules retenues par le linge, l'eau épurée remonte et passe par un couvercle percé de trous. Cependant, une crépine est à prévoir (filtre à particule) en plus du linge fin, afin d'assurer la propreté de l'eau sur l'arrivée de la pompe à l'aide du surpresseur.



- Placer des briques dans les toilettes pour limiter la consommation d'eau.

AGRICULTURE, PAYSAGES ET BIODIVERSITE

Résultats tous supports de concertation confondus :



Suggestions libres :

- Dépolluer/utiliser les anciens sites industriels plutôt que consommer du foncier agricole (ex : CSNE)
- Maintenir les espaces boisés, encourager le reboisement x7 suggestions
- Encourager les agriculteurs (les céréaliers) à planter des haies agricoles avec un système de crédit d'impôts.
- Favoriser la culture « responsable » plutôt que bio car les réglementations ne sont pas suffisamment claires et les produits sont chers. x4
- Développer l'agriculture de conservation qui utilise la technique du « Semis Direct Sous Couvert » permettant de cultiver avec moins de travail du sol, de capter le CO2 et de le stocker dans le sol et d'augmenter la production d'oxygène x4
- Développer l'agriculture biologique sur le territoire x6
- Sensibiliser les agriculteurs à réduire l'utilisation des pesticides et à développer des méthodes alternatives x15
- Interdire l'épandage de pesticides les week-ends, lorsqu'il y a des scolaires
- Supprimer/interdire l'usage du glyphosate x2
- Favoriser les cultures sobres en eau
- Sauver les espèces animales
- Créer des sorties nature afin de sensibiliser à l'école

Autres suggestions

- Soutien financier aux porteurs de projets durables/œuvrant pour la transition écologique
- Créer dans chaque commune un pôle transition énergétique/climat avec un ou plusieurs interlocuteurs-référents / habitants / conseil municipal : tout projet, toute réalisation devra alors être évalué et conseillé, réorienté par ce pôle pour tenir compte de la transition énergétique.

Résultats des ateliers de travail du 10 septembre 2019 avec les élus locaux :

La problématique du ruissellement a été identifiée comme étant particulièrement prégnante sur le terrain et prioritaire aux yeux des élus.

- Ruissellement et gestion des eaux pluviales :

Les conséquences du phénomène de ruissellement sont considérées comme étant une problématique majeure par l'ensemble des participants. Afin de lutter contre ce problème, plusieurs solutions sont proposées, notamment :

- la mise en place d'une communication auprès des élus et des habitants sur l'intérêt de laisser des espaces volontairement enherbés (gestion différenciée)
- la création de **zones enherbées** afin qu'elles jouent un rôle de tampon
- la création de **saignées sur les talus** pour diminuer le ruissellement
- l'instauration d'un **dialogue avec le monde agricole** sur le sujet afin de développer les rotations de cultures, déterminer le sens du labour, etc.
- la réalisation d'**études de ruissellement sur l'ensemble des bassins versants** du territoire suivie d'une mutualisation des résultats. Une approche par bassin versant permet de d'avoir une vision d'ensemble, de prendre en compte la continuité écologique et les contraintes économiques, et de faire des économies.
- les techniques d'**hydraulique douce** (ex : réalisation de fascine) apparaissent comme étant une solution pour ralentir le ruissellement. Le SMOA et l'ADOPTA pourraient être impliqués dans la démarche qui pourrait débiter avec des visites sur les techniques d'hydraulique douce à Clairoix et le *showroom* de l'ADOPTA.

Et, à l'exemple de ce qui est pratiqué par les communes de Crépy-en-Valois et de Douai pour la gestion des eaux pluviales et du ruissellement, développer :

- la **préservation des zones humides** actuelles voire création de nouvelles zones humides.
- la **désimperméabilisation des sols** avec la création de trottoirs ou de parking « filtrants » ainsi que du macadam filtrant dans les zones sensibles.

Actions considérées comme étant les plus prioritaires :

En matière d'agriculture, les élus estiment qu'il faut revoir les modes de culture.

Concernant le ruissellement, ils préconisent la conduite d'études de ruissellement et d'engager une réflexion avec les agriculteurs autour des solutions pouvant être menées pour lutter contre le phénomène de ruissellement. Il faut également recréer des fossés avec des zones tampons.

Enfin ils préconisent la restauration et l'aménagement de nouvelles zones humides.



- **Zéro phyto :**

Le **problème d'acceptation par les habitants** persiste. Il faudrait encourager les habitants à participer plus souvent au désherbage. Il n'y a pas suffisamment de communication, le dialogue est souvent difficile avec les habitants et leurs retours sont souvent négatifs.

D'autres solutions ont été proposées pour faciliter la mise en œuvre du zéro phyto sur les communes comme la **végétalisation des trottoirs** (tondre plutôt que désherber), avec notamment la possibilité de laisser les espaces gravillonnés se ré-enherber. Des solutions existent également pour végétaliser des **espaces en condition agro-limitante avec des essences** qui ne nécessitent d'être tondues qu'1 à 2 fois par an. La **tonte différenciée et la mise en place de fauche tardive** permettent également de gagner du temps dans l'entretien des espaces verts.

Certains habitants utilisent des traitements dont ils disposent encore ou ne peuvent traiter leur trottoirs, faute de matériel.

Les zones enherbées ont pourtant beaucoup d'atouts et contribuent même à limiter l'évaporation, et donc à améliorer la biodiversité et à limiter l'utilisation de paille qui est très volatile.

Le **paillage des massifs** est une solution pratiquée par les communes. Il présente de nombreux avantages en limitant le développement de la végétation spontanée et en limitant les arrosages. Le paillage peut être fait entre autre, avec des copeaux de bois ou du miscanthus. Le miscanthus est moins contraignant, il nécessite d'être renouvelé moins souvent et son acidité permet de ralentir la pousse de l'herbe.

Le discours des enfants a un impact direct sur le comportement des parents. Il faut impliquer les enfants dans la plantation des arbres, le paillage des massifs,... pour sensibiliser par leur intermédiaire les parents. Attention néanmoins aux vols (par exemple les arbres plantés par des enfants sur la commune de Crapeaumesnil ont été volés).

Actions considérées comme étant les plus prioritaires :

En premier lieu, les élus préconisent de sensibiliser les habitants et de les inciter à :

- désherber les trottoirs devant chez eux ;
- à être acteurs de leur village, à prendre conscience que chacun doit agir à son échelle, contribuer à la propreté de leur commune (proposition : leur offrir une binette pour les inciter à participer à l'effort collectif) ;
- communiquer sur les aménagements avec des panneaux in-situ expliquant leur intérêt.

Ils considèrent qu'il faut davantage végétaliser les communes pour préserver la biodiversité, en pratiquant notamment la tonte différenciée pour préserver le biotope et la faune et en créant des trottoirs en herbe.

- Conclusion -

La concertation menée a permis de renforcer la communication réalisée autour de l'élaboration du Plan climat air énergie territorial et de sensibiliser et mobiliser ainsi davantage d'acteurs du territoire.

La présence de la Garante de la CNDP a permis d'augmenter le nombre de personnes concertées et ses conseils ont contribué à améliorer l'efficacité et l'impact du plan de concertation initialement envisagé.

Si la mobilisation et le nombre de contributions n'ont pas toujours été à la hauteur des efforts déployés, les participants aux actions conduites étaient satisfaits et, dans l'ensemble, plutôt pro-actifs et force de proposition.

Les contributions ont permis quant à elles d'identifier les enjeux considérés comme étant prioritaires et d'enrichir la réflexion autour de la stratégie et des actions à mener dans le cadre du futur PCAET.

Les actions menées ont également permis d'identifier de potentiels « ambassadeurs » du futur plan climat qui pourraient devenir des relais locaux d'information, mais aussi des potentiels porteurs de projets qui ont adhéré à la démarche, se sentent concernés, et pourraient venir enrichir le plan d'actions avec des projets concrets.

Cette concertation, qui a parfois été laborieuse -le sujet n'étant pas forcément mobilisateur-, a également démontré l'importance de la sensibilisation pour susciter l'intérêt des élus, des acteurs économiques et des habitants du territoire sur les questions environnementales et amener à une prise de conscience sur la responsabilité de chacun pour amorcer la transition écologique.

La sensibilisation apparaît comme étant gage de réussite du PCAET.